

Délibération n° 2026-09-10-16

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 10 septembre 2026

Objet : RÉVISION N° 2-
2026 AP EP 2024 À 2026

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno
GENTEUIL

Date de convocation :
2 septembre 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 141

Présents : 96

Pouvoir : 6

Votants : 102

Pour : 98

Contre : 1 – (ROYET
Céline)

Abstention : 3 – (COSTE
Catherine, MALINAUD
Hugues, LANGLAIS Cédric)

Ne prend pas part au
vote : 0 –

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Studio 120, sous la présidence de M. COUDUN, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

COUDUN Laurent, ROUX Francis, BONNET Grégory, SAUX Marion, ABELARD Nathalie, CALCHERA Éric, NIAY Edwige, MORIN Sébastien, FRITEYRE Lilian, GENTEUIL Bruno, AMADIEU Jocelyn, ARCHENY Danièle, BARILLET Christophe, BARRASSON Bernard, CHANSARD Gérard, CROZET Elisabeth, DE GUERINES Bertrand, DESCOLLONGES Maxim, DUGAT Jacques, DURAND Jean-Paul, DURIN Sylvain, GIRAL Thomas, GIRARD Jean-Baptiste, GUILLAUME Stéphane, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LEROY Anthony, NEDELLEC Jean-Yves, PINTE Emmanuel, ROSSIGNOL Dominique, BEAL Sandrine, BERGAMI Gilles, BODINAT Louis-Emmanuel, BOUCHEIX Patrick, BOUCHET Hervé, BOUET-BARICAULT Thomas, BOURDOULEIX Roger, BROCHARD Claude, BRUN Éric, BUSSIÈRE Claire, CARETTE Johan, CARRIAS Marc, CERRAJERO Julien, CHAMALET Jérôme, CHAUFFAUT Marie, CLIGNAC Jean-Louis, COMBES Didier, COSTE Catherine, COUTADEUR Patricia, DELAGE Moïse, DONNAT Nicolas, DUBOISSET Étienne, FERNANDES Afonso, GRASSET Lydia, GRENET Daniel, GUITTARD Antoine, KERGUEN Kévin, LACIPIÈRE Stéphanie, LACQUIT Véronique, LAPORTE Cécile, LAZEWSKI René, LOPEZ Bruno, LOPEZ Argimiro, MALATERRE Laurent, MALINAUD Hugues, MANRESA Jean-Luc, MARTEL Daniel, MARTIN Isidro, MEDARD François, MERCADIER Michel, MILLET Arnaud, MONGHEAL Jean-Luc, PELLETEY Jean-Marc, PENY Mathieu, PICARD Loïc, PONTRUCHER Bruno, POYET Frédéric, RAY Raïssa, REBEYRE Sabine, ROYET Céline, SAUVAGE Philippe, SAVY Philippe, SERVIER Pascal, THABEAU

Didier, THOMAS Freddy, TOURLONIAS Vincent, VATIN Thierry,
VOISIN Thierry, ZABARDI Diane

Suppléants ayant pouvoir :

AFONSO Chloé, CAILLOUX Luc, CORDELETTE Claire, DUVAL
Christine, LAFORGE Maxime, LANGLAIS Cédric, PAGES Robert,
SABLE Mathias

Pouvoirs :

ALVAREZ David donne procuration à BOUET-BARICAULT
Thomas, CANALES Marion donne procuration à BARRASSON
Bernard, FLEURY Alexandre donne procuration à AMADIEU
Jocelyn, LARDANS Jacques donne procuration à BROCHARD
Claude, POUMEROL Christel donne procuration à GUITTARD
Antoine, THOMAS Florence donne procuration à KERGUEN
Kévin

Secrétaire de séance : M. GENTEUIL

RÉVISION N°2-2026 AP EP 2024 À 2026

Vu la délibération n°20260226-007 du 26/02/26 relative à l'actualisation de l'Autorisation
de Programme Eclairage Public 2024-2026,

Vu l'article L. 5217-10-8 du CGCT relatif au report de crédits de paiement,

Considérant que Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63) met en œuvre une Autorisation
de Programme (AP) pour la gestion de plan pluriannuel d'investissement en matière
d'éclairage public.

La délibération n°20260226-007 du 26 février 2026 a fixé l'Autorisation de Programme
Éclairage Public 2024-2026 (3 années de programmes millésimés) à une enveloppe globale
de 36,94M€ TTC, répartie comme suit en crédits de paiement (CP) :

CP art. 2317	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montants TTC	8,01M€	11,640M€	12,968M€	3,458M€	0,864M€	0M€

Pour donner suite à la réévaluation des besoins financiers dédiés à l'éclairage, ainsi qu'à la
nécessité de mettre en conformité l'étalement comptable des crédits de paiement avec la
durée de vie des travaux, trois évolutions sont soumises au Comité Syndical :

- 1) La réévaluation de l'enveloppe globale de l'Autorisation de Programme, portée de
36,94M€ à 37,023M€ TTC, soit une augmentation de 83 000,00€. La présente
évolution permet le rattrapage des engagements relatifs aux programmes millésimés
antérieurs à 2026. Elle n'entraîne aucune augmentation de l'enveloppe maximale

d'engagements dédiée aux programmes millésimés 2026, qui demeure fixée à 10M€ TTC.

- 2) Le report des crédits de paiement 2024 et 2025 non consommés sur les crédits de paiement 2026, pour un montant de 104 037,00€.
- 3) Un nouvel étalement des CP sur la durée de vie des travaux, selon la répartition suivante :

CP art. 2317	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montants TTC	12 974 454€ (≈13M€)	6 571 509€ (≈6,5M€)	13 155 037€ (≈13M€)	3.458M€	0.864M€	0M€

Cette projection prévoit au sein des crédits de paiement 2026 : le paiement du solde des programmes 2024 (14,5M€), le paiement de 43% des programmes 2025 (pour atteindre 95% de 12,5M€) et le paiement de 55% des programmes 2026 (10M€).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la révision et le remodelage de l'Autorisation de Programme (AP) liée aux programmes d'éclairage public (EP) 2024 à 2026, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Monsieur Laurent COUDUN


territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Le secrétaire de séance

